

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 25 mai 2016 à 20h30 Sept Saulx

### COMPTE RENDU

Présents : H.MICHEL. F.CHARPENTIER. D.PARADIS. C.DOREAU.A.COQUET.  
N.RULLAND.J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. A.GAUTHIER. G.ROTHIER.  
A.TOLLEC. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. K.FOURNIER. D.BOUDVILLE. S.HIET. D.SACY.  
J.GRAGE. F.HATTE. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSEY. F.LESEUR.  
W.DUBOS.J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ. M.LONGIS.

Excusés : A.TETENOIRE. R.AYALA. S.HERBERT. A.BEAUFORT. C.CHER. T.GIBELIN

#### I. AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

##### 1. Construction cantine de Sept Saulx

###### Rappel

Marché Modulaire Yves Cougnaud	145.575,02 €/TTC
Marché gros œuvre fondations	9.987,86 €/TTC
Marché raccordement électrique	en attente
Mobilier et électro ménager	14.992 €/TTC

###### Financement

Conseil départemental	31.617 €
RTE	15.858,08 €

Le conseil communautaire autorise le Président à déposer le permis de construire du projet et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le bâtiment sera installé dans la deuxième quinzaine de juillet pour être fonctionnel pour la rentrée de Septembre 2016.

➤ *Délibération n°41/2016*

##### 2. Construction crèche intercommunale de Verzy

###### Rappel

Marché Maitrise d'œuvre	36.000 €/TTC
Marché contrôle technique	3.120 €/TTC
Marché SPS	1.050 €/TTC
Estimation bâtiment voirie et espaces verts	696.000 €/TTC
Estimation agencement électro mobilier et jeux extérieurs	108.000 €/TTC
Total estimé	844.170 €/TTC

###### Financement

DETR 2016	157.200 €
CAF / MSA	en instruction

## Fonds Association sucre d'orge

La demande de permis de construire sera déposée fin mai 2016 pour un début des travaux en octobre 2016.

Le Président informe de l'avis conforme de la PMI sur le projet. Il prévoit prochainement une réunion de présentation du projet avec notamment l'Association Sucre d'Orge qui participera au financement du Projet.

Il est précisé que la capacité de la future crèche intercommunale est portée à 28 places et que son accès devra être élargi à l'ensemble de la CCVCMR.

➤ *Délibération n°42/2016*

### **3. Création d'un jardin panoramique et renouvellement muséographique**

#### Rappel

Marché Maitrise d'œuvre	20.640 €/TTC
Marché Films	15.000 €/TTC
Marché Chemin accès	26.622 €/TTC
Marché antidérapant passerelle	8.631,60 €/TTC
Estimation travaux jardin panoramique	258.000 €/TTC
Total estimé	328.893 €/TTC

#### Financement

Conseil départemental	34.580 €
Conseil régional	34.608 €
Réserve parlementaire	17.100 €
RTE	123.600 €

Le DCE est en cours de rédaction pour une présentation semaine 21 (du 23 au 29 mai) et le lancement de l'A.O est prévu pour le 15 juin (démarrage des travaux en octobre 2016 après les vendanges).

➤ *Délibération n°43/2016*

### **4. Ecole numérique 2016**

La consultation vient d'être lancée pour équiper les classes des communes de Mailly Champagne, Ludes, Les petites Loges, Verzy, Verzenay et Rilly la Montagne (9 TBI et 1 classe mobile)

Les candidatures doivent être remises avant le 14 juin, pour une installation du matériel à partir du 15 août et une formation des enseignants à convenir entre septembre et novembre 2016.

#### Financement

DETR 2016	11.950 €
-----------	----------

## 5. Financement des projets

Pour le financement de la cantine de Sept Saulx , il est proposé de contracter un emprunt d'un montant de 100.000 €.

Par ailleurs et dans l'attente de recevoir les subventions des projets pré-cités, il est proposé de contracter une ligne de Trésorerie d'un montant de 400.000 €.

	Prêt 125.000 € 5 ans	Prêt 125.000 € 7 ans	Ligne de trésorerie 400.000 €
Crédit agricole NE	Taux fixe 0,38 % Pas de frais de dossier	Taux fixe 0,56 % Pas de frais de dossier	1,10 % Utilisable par tranches de 15.000 €
Caisse d'épargne	Taux fixe 0,69 % Frais 125 €	Taux fixe 0,89 % Frais 125 €	0,90% 400 € frais de gestion
La banque postale	Taux fixe 0,68 % frais de dossier 400 €	Taux fixe 0,81% Frais de dossier 400 €	0,70 % Frais de dossier 600 €

Après présentation des différentes propositions et échanges, le conseil communautaire décide de contracter un prêt de 100.000 € et une ligne de trésorerie de 400.000 € auprès du Crédit Agricole.

➤ *Délibération n°44 et 45/2016*

## II. **DOCUMENT UNIQUE**

La mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels inscrite dans le temps se base sur la réalisation de l'évaluation des risques professionnels. Cette évaluation consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les agents. L'objectif est de faire émerger des solutions techniques, organisationnelles et/ou humaines afin de réduire ou d'éliminer les risques identifiés.

C'est une entreprise complexe qui nécessite du temps, de l'investissement et des compétences techniques.

Conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, le résultat de cette évaluation doit être retranscrit dans un document unique. Ce document a trois fonctions principales :

1. Réaliser un bilan écrit de la situation générale de la collectivité,
2. Identifier et quantifier le(s) risque(s) associé(s) à chaque poste de travail
3. Contribuer à l'élaboration du programme annuel de prévention

Une fois réalisé, le document est à remettre à jour, au minimum chaque année, ainsi qu'à chaque modification des conditions de travail (achat de machines, réorganisation du travail dans un atelier,...). La collectivité est seule responsable de ce document, même si elle confie sa réalisation à une tierce personne.

### **Le centre de gestion 51 propose un accompagnement dans cette démarche.**

Le coût de la réalisation du document unique, qui comprend les interventions terrain, les frais de déplacement et la rédaction du rapport d'évaluation des risques, est de 348,00€ par journée d'intervention (réalisation du DU et mise à jour).

Estimation pour CCVCMR 5 à 10 jours d'analyse terrain, 10 à 15 jours de rédaction, 2 à 3 jours, soit un coût entre 5.916 et 9.744 €.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention (plafond de la subvention 10.000 €).

Le conseil approuve le conventionnement avec le centre de gestion pour se doter d'un DU.

➤ *Délibération n°46/2016*

### III. RESEAU BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES

Madame Chaumet, Vice-présidente donne lecture du projet de règlement intérieur du réseau de bibliothèques et médiathèques intercommunales à mettre en place. Pour cela, la Commune de Beaumont sur Vesle sera détachée de son conventionnement « Bibliothèque Relais » avec la commune de Verzenay.

Pour la coordination du réseau, le Président recevra les candidats en présence de Madame Chaumet et Monsieur Flamand, Vice-Président chargé des ressources humaines.

Le conseil adopte le règlement intérieur à l'unanimité.

➤ *Délibération n°47/2016*

### IV. QUESTIONS DIVERSES

#### 1. Écritures régularisation budgets 2016

Suite à des anomalies relevées par la trésorerie sur des écritures de centimes dans les inscriptions d'amortissements et de résultats reportés + un oubli de restes à réaliser de 4.611 €, il est proposé les écritures modificatives suivantes :

##### **Budget 2016 Phare de Verzenay**

###### Ordre de virement

###### Section investissement

Dépenses	compte 001	- 665 €
Dépenses	compte 2188	+ 665 €
Recettes	compte 28188	-0,82 €
Recettes	compte 10222	+0,82 €

##### **Budget 2016 Camping Val de Vesle**

###### Ordre de virement

###### Section investissement

Recettes	compte 28135	-0,69 €
Recettes	compte 10222	+0,69 €

##### **Budget général M14**

###### Écritures supplémentaires

###### Section investissement

Dépenses	compte 2315 opération 17	report restes à réaliser	10.548,58 €
Dépenses	compte 2183 opération 17	report restes à réaliser	-894,80 €
Dépenses	compte 2184 opération 17	report restes à réaliser	-5.043,60 €
Dépenses	compte 2315		+0.82 €

Recettes Compte 021	4.611 €
<u>Ordres de virement</u>	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses 61521	-4.611 €
Dépenses 023	+4.611 €
<u>Section Investissement</u>	
Recettes 281568	-0,69 €
Recettes 10222	+0,69 €

#### **Budget M49 Assainissement affermage**

##### Écritures supplémentaires

##### Section Investissement

Recettes compte 001 +3.818 €

Dépenses compte 2315 +3.818 €

##### Ordre de virement

##### Section de fonctionnement

Dépenses compte 6811 -0,03 €

Dépenses compte 604 +0,03 €

#### **Budget M49 Assainissement Régie**

##### Écritures supplémentaires

##### Section Investissement

Recettes compte 001 -708 €

Dépenses compte 2315 opération 10 -708 €

##### Ordre de virement

##### Section Investissement

Recettes compte 28188 -0,07 €

Recettes compte 10222 +0,07 €

Le conseil valide les écritures à l'unanimité.

➤ *Délibération n°48/2016*

## **2. Crédits supplémentaires opération n°13 pôle scolaire de Rilly la Montagne**

L'ouverture de crédit de 20.000 € par délibération n°01/2016 n'a pas été prise en compte lors du vote du budget primitif, aussi il est proposé au conseil le vote de crédits supplémentaires comme suit :

#### **Budget primitif général M14**

##### Écritures supplémentaires

##### Section investissement

Dépenses compte 2315 opération 13 +20.000 €

Recettes compte 1641 opération 13 +20.000 €

➤ *Délibération n°49/2016*

### 3. Demandes de subventions

#### Rappel préalable

#### Subventions déjà délibérées

#### Demande en cours

	Collège de Verzy 240 élèves CCVCMR	Collège de Rilly 184 élèves CCVCMR
Subvention piscine 6 <sup>ème</sup>	1.984 € versés au collège (pour 61 élèves CCVCMR)	
Coopératives scolaires	18,60 € X 240 élèves CCVCMR = 4.464 €	18,60 € X 184 élèves CCVCMR = 3.422 €
	Association sportive 4.000 € (parcours de C.O)	Association sportive 1.500 € (UNSS)
		6.801 € (part CCVCMR ancienne subvention SMS Rilly)

Pour information, d'autres CC versent des aides aux collèges (Beine-Bourgogne, Nord Champenois, Rives de Suippe ..) : de 26 à 66 € / élève

Monsieur le Président propose de « simplifier » les aides aux collèges et de maintenir une subvention qui était antérieurement versée par le SMS de Rilly au collège La source. Il propose une aide de 40 € par élève (élèves issus des communes de la CCVCMR , soit 240 au collège de Verzy et 184 au collège de Rilly) et par collège pour les sorties et voyages pédagogiques.

Madame Sacy rappelle que les collèges sont financés par le Département et reproche un décalage entre le montant des aides pour les élèves des collèges et les élèves du primaire et élémentaire.

Monsieur Dessoie rappelle que l'aide de la CCVCMR aux élèves du primaire et élémentaire est de 52 € par enfant (y compris l'activité piscine).

Après échanges et débat, le conseil valide à l'unanimité les principes suivants pour l'année 2016 :

- Subvention aux collèges de Verzy et Rilly la Montagne de 40 € par élève, soit  $240 \times 40 + 184 \times 40 = 16.960$  € (la subvention, déjà délibérée et versée, piscine des 6<sup>ème</sup> sera déduite pour Verzy en 2016). Cette subvention sera versée en faveur des sorties et voyages pédagogiques pour l'année civile 2016 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016). Les communes extérieures à la CCVCMR dont les élèves sont accueillis dans les deux collèges du territoire seront informées de cette décision
- Les associations sportives (UNSS) des deux collèges recevront en 2016 une subvention d'un montant de 1.500 € pour la poursuite de la pratique de l'EPS de manière compétitive
- Maintien des subventions délibérées et versées aux coopératives scolaires d'un montant de 18,60 € par élève.

Par ailleurs et après échanges, il est décidé d'examiner à nouveau le dossier de demande de subvention pour la création d'un parcours de course d'orientation dans la forêt de Verzy. La

CCVCMR sera maître d'ouvrage de l'opération. La commission scolaire a été mandatée pour gérer ce dossier.

➤ *Délibération n°50/2016*

#### **4. Ouverture poste adjoint du patrimoine Phare de Verzenay**

Le conseil, à l'unanimité décide de la création d'un poste d'adjoint du patrimoine statutaire à temps complet qui sera pourvu par Madame Virginie Catillon actuellement contractuelle au musée de la vigne et dont la manière de servir donne toute satisfaction.

➤ *Délibération n°51/2016*

#### **5. Ouverture poste adjoint technique à 30h entretien et maintenance camping & Phare**

Pour pourvoir au poste agent entretien et maintenance Phare et Camping laissé vacant suite au départ d'Anthony Charlier, le conseil décide d'ouvrir un poste d'adjoint technique contractuel (possibilité emploi aidé) à 30 heures. La mission de nettoyage du gymnase de Verzy (5 heures dans les fonctions de Monsieur Charlier) est externalisée et confiée à une entreprise privée.

➤ *Délibération n°52/2016*

#### **6. Règlements cantine scolaire et garderie**

Il est proposé des amendements aux règlements cantine scolaire et garderie pour amender ceux-ci sur les points suivants :

- Respect des horaires d'ouverture et de fermeture de garderie
- Tarification d'un forfait pour dépassement de ces horaires
- Tarification supplémentaire pour les repas pris à la cantine sans inscription

Le conseil adopte ces amendements à l'unanimité et fixe le forfait dépassement des horaires de garderie à 15 €. Enfin, tout repas pris par enfant non inscrit au préalable sera facturé au prix en vigueur x 2.

➤ *Délibération n°53/2016*

### **V. COMMUNAUTE URBAINE**

Planning de réunions

- Comité de préfiguration vendredi 27 mai (président et 1<sup>er</sup> vice-président)
- Bureau communautaire élargi à tous les maires Mardi 7 juin à 9h00
- Atelier gouvernance et projet de territoire jeudi 23 juin à 10h00 siège CCVCMR